

Formation initiale des directeurs nouvellement nommés
--

Les directrices et directeurs nouvellement nommés vont bénéficier d'une formation initiale qui se déroulera en partie avant la prise de fonction, en partie au cours de la première année d'exercice.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 28 novembre 2014 portant sur l'organisation de la formation des directeurs d'école, la durée de la formation préalable à la prise de fonctions est de trois semaines.

Pour information, ci-dessous le calendrier de la session de juin 2023

- Semaine du 5 juin 2023 (lundi 5, mardi 6, jeudi 8, vendredi 9)
- Semaine du 12 juin 2023 (lundi 12, mardi 13, jeudi 15, vendredi 16)
- Un jour de tuilage la semaine du 19 juin : un jour dans la nouvelle école avec les directrices et directeurs sortants à définir en fonction de leur journée de décharge
- Un jour la semaine du 26 juin avec les tuteurs à définir en fonction de leur journée de décharge
- Les 3 et 4 juillet 2023

La première journée du 5 juin se déroulera en webinaire sur le lien ci-dessous :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/81888/creator/13721/hash/c09c48b5ebd1e639ecd0c23ae0f80851436c62f0>

Les autres journées de formation se dérouleront en présentiel. Toutes les explications seront communiquées le 5 juin.

Fabienne ANIGO
Directrice de Vie Scolaire
DVS06@ac-nice.fr